

## 1. Intitulé du projet

1.1 Secteur d'intervention : Agriculture

1.2 Titre complet :

### **Diversification agricole et énergie verte**

## 2. Identification des intervenants

### 2.1 Initiateur du projet

Ce projet s'inscrit dans la prolongation de l'enquête menée en 2006 auprès des agriculteurs d'Assesse et de Gesves dans le cadre du projet Leader+/fiche ruralités.

Il a été initialement conçu par M. Philippe Hermand, agronome de formation, facilitateur biométhanisation auprès de la Région wallonne et échevin de l'agriculture à Gesves, en concertation avec les agriculteurs et les échevinats de l'agriculture des deux autres communes partenaires.

### 2.2 Bénéficiaire de la subvention

Le GAL Pays des tiges et chavées ASBL

### 2.3 Opérateur de terrain

Le GAL Pays des tiges et chavées ASBL

### 2.4 Partenaires privés et publics du GAL

- L'ensemble des agriculteurs du territoire (au nombre d'environ 200 suivant le dernier recensement agricole) représentés par les Commissions Agricoles des Communes d'Assesse, Gesves et Ohey
- Les trois Communes d'Assesse, Gesves et Ohey, représentées par leurs Echevins de l'Environnement, de l'Energie et de l'Agriculture, à savoir : pour Assesse, Monsieur P. Tasiaux ; pour Gesves, Monsieur Ph. Hermand ; pour Ohey, Monsieur D. Hellin.
- Les CPAS des trois communes précitées dans l'hypothèse où une société d'économie sociale serait créée
- Les Commissions agricoles et Environnement et Energie des trois communes

### 2.5 Autorité responsable

La DGA

Personne de contact : M. Serge Braun

### 3. Contenu de la proposition

#### 3.1 Description du projet

Le projet tel que présenté dans le PDS a fait l'objet de modifications significatives contenu de l'avis réservé émis par la DGA. La version actuelle tient compte des remarques émises par l'Administration fonctionnelle, notamment lors de la rencontre du 6/08/2008.

Le projet a pour but :

- d'une part, d'analyser la faisabilité de diverses pistes de diversification agricole en lien avec la production, la transformation et la commercialisation de nouvelles spéculations destinées à être valorisées sur le plan alimentaire, énergétique et de la bio-construction.
- d'autre part, de doter le territoire des moyens nécessaires pour mettre en place une nouvelle filière de production, de transformation et de commercialisation, dans l'hypothèse où les résultats attendus de la phase 1 sont suffisamment probants compte tenu, notamment, de la situation des marchés économiques et de la taille critique du territoire concerné par le GAL.

L'analyse prévue dans la première phase, et qui conditionne la mise en œuvre de la seconde, se doit donc d'intégrer,

- les résultats des études déjà réalisées dans ce domaine, notamment par Valbium et le GAL Burdinale Mehaigne
- les aspects techniques liés à la production, à la transformation et à la commercialisation des diverses spéculations à identifier (dont le colza, le chanvre, le maïs et la betterave, ...) tant du point de vue de l'offre que de la demande
- la question liée à la pertinence du territoire GAL, en termes de superficie, de qualité du sol, du nombre minimum d'agriculteurs prêts à s'investir dans ce ou ces créneaux, ... et ce dans le cadre de l'analyse de la faisabilité et de la rentabilité économique des différentes pistes étudiées
- l'analyse juridique de la ou des structures (coopérative, ...) à mettre en place, des systèmes de contrats et de la fiscalité qui en découle,
- l'analyse des investissements à mettre en œuvre et des régimes d'aides dans et hors Leader compatibles avec les réglementations en vigueur du point de vue de l'investissement agricole en fonction des autres aspects de l'étude
- mais aussi les effets positifs ou au contraire négatifs d'une telle diversification locale du point de vue du développement durable au niveau mondial, en particulier du point de vue de la production alimentaire, de l'environnement et de la biodiversité.

La seconde phase se concentrera sur

- la mise en place de la structure juridique nécessaire pour la production, la transformation et/ou la commercialisation de la ou des spéculations identifiées comme potentiellement porteuses
- l'acquisition de tout ou partie des investissements nécessaires au développement de cette nouvelle filière, en tenant compte des règlements spécifiques (AIDA, Aide d'Etat)
- la communication envers le grand public dans l'hypothèse où lui-même est concerné par la ou les nouvelles filières comme par exemple l'achat groupé de chaudière à huile mais aussi pour intervenir sur la question de l'image de marque de l'agriculture moderne.

### 3.2 Contribution du projet aux objectifs du PDS et impact sur les publics cibles

Ce projet est conforme aux objectifs définis par le GAL au moment du diagnostic du territoire (voir le chapitre 5), à savoir :

- 1) Offrir l'encadrement technique nécessaire pour favoriser l'émergence de pistes de diversification agricole utile et nécessaire au maintien et au développement d'une agriculture compatible avec la valorisation du patrimoine naturel du territoire, notamment par des analyses et études de faisabilité des filières courtes
- 2) Favoriser la mise en réseau des acteurs et la coordination des manifestations organisées dans ce secteur
- 3) Travailler l'image de marque du secteur agricole pour renforcer l'équilibre agriculture/population locale

Ce projet offre également une complémentarité intéressante avec le volet environnement présenté dans le PDS en termes de valorisation de la ressource-bois. Il permet également potentiellement d'atteindre partiellement les objectifs relatifs à l'éco-construction.

Il s'adresse en particulier aux agriculteurs et à l'ensemble des habitants du territoire.

En terme économique et d'emplois, ce projet est susceptible de contribuer au maintien de l'emploi agricole et ouvre de nouvelles perspectives de marchés qui, à terme, devraient être porteuses d'emplois. L'auto-portance du projet est assurée par la création d'une structure juridique autonome suite aux études de faisabilité financées grâce à LEADER.

### 3.3 Quantification des objectifs et résultats attendus (indicateurs de suivi)

	Réalisation	Résultat
1	1 étude de faisabilité	1 filière courte mise en place
2	1 investissement à définir	Au moins 10 agriculteurs mobilisés
3	1 action de communication	1 coopérative créée

### 3.4 Moyens à mettre en œuvre et coûts du projet

Le coût total du projet est estimé à 128.000,00€, réparti en

- Phase 1 : Frais de consultance : 35.000,00
- Phase 2 :
  - Frais d'investissements : 40.000,00
  - Frais d'animation : 43.000,00
  - Frais de consultance : 3.000,00
  - Frais de communication : 7.000,00

### 3.5 Planning de réalisation

Le projet porte sur une période totale de 3 ans maximum, de 2009 à 2011, réparti comme suit :

#### 2009-2010 : Phase 1

- études de faisabilité et enquêtes
- restitution des résultats

#### 2010-2011 : Phase 2

- établissement du cadre technique et financier
- acquisition du matériel d'investissement
- évaluation du démarrage de la ou des nouvelles filières

## 4. Plan de financement et échéancier des dépenses

Nature des dépenses	Financement public				Autres financements		Total
	FEADER		RW				
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Fonctionnement							
<i>Personnel</i>	15750	45	15750	45	3500	10	35000
<i>Fonctionnement</i>	3600	45	3600	45	800		8000
<i>Consultance</i>	17100	45	17100	45	3800	10	38000
<i>Communication</i>	3150	45	3150	45	700	10	7000
Investissements	18000	45	18000	45	4000	10	40000
Total	57600	45	57600	45	12800	10	128000

## Echéancier des dépenses

Nature des dépenses	2009		2010		2011		Total	
	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW
Fonctionnement								
<i>Personnel</i>			10237.50	10237.50	5512.50	5512.50	15750	15750
<i>Fonctionnement</i>			2340	2340	1260	1260	3600	3600
<i>Consultance</i>	15750	15750	1350	1350			17100	17100
<i>Communication</i>					3150	3150	3150	3150
Investissements			18000	18000			18000	18000
<b>Total</b>	<b>15750</b>	<b>15750</b>	<b>31927.50</b>	<b>31927.50</b>	<b>9922.50</b>	<b>9922.50</b>	<b>57600</b>	<b>57600</b>

### 5. Incidence du projet en matière d'environnement

Cette forme de diversification agricole centrée sur les énergies vertes est susceptible de contribuer à diminuer les coûts énergétiques des trois communes et de leurs habitants, à proposer un nouveau produit du terroir original, à savoir l'huile alimentaire, et à proposer un nouveau type d'isolation d'habitation fort demandée en éco-construction.

Aussi, son incidence en matière d'environnement est a priori évaluée positivement même si il faudra rester attentif aux conclusions et recommandations de l'étude de la phase 1 concernant l'impact de ce projet sur l'environnement et la biodiversité.

### 6. Annexes

Néant.